

FORMULAIRE DE COMPTE-RENDU OFFICIEL

DATE DE LA CONCERTATION	Mercredi, 1 Juillet 2020 10:00 GMT +02:00
TITRE DE LA CONCERTATION	Concertation pour l' élaboration de la Stratégie Nationale Protéines
COORDONNATEUR	Ministre de l'agriculture
PAGE DE LA CONCERTATION	https://summitdialogues.org/fr/dialogue/31190/
TYPE DE CONCERTATION	État membre
CIBLE GÉOGRAPHIQUE	France

Les résultats de la Concertation pour le Sommet sur les systèmes alimentaires seront utiles pour développer la voie vers des systèmes alimentaires durables là où elles ont lieu. Ils constitueront une contribution précieuse aux voies nationales et intéresseront également les différents groupes de travail qui préparent le Sommet : les pistes d'action, les groupes scientifiques et les Champions, mais aussi les autres Concertations.

1. PARTICIPATION

NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL

350

PARTICIPATION PAR TRANCHE D'ÂGE

0-18

19-30

31-50

51-65

66-80

80+

PARTICIPATION PAR SEXE

Homme

Femme

350 Je préfère ne pas répondre / autre

NOMBRE DE PARTICIPANTS DE CHAQUE SECTEUR

1	agriculture/cultures	0	Éducation		Soins de santé
1	Pêche et aquaculture		Communication		nutrition
	Élevage	1	Transformation des aliments	1	Gouvernement national ou local
	Agroforesterie		Commerce alimentaire, marchés		Utilitaires
1	Environnement et écologie	1	Industrie alimentaire	1	Industrie
1	Commerce		Services financiers		Autre

NOMBRE DE PARTICIPANTS DE CHAQUE GROUPE DE PARTIES PRENANTES

1	Petite / moyenne entreprise / artisan	1	Travailleurs et syndicats
1	Grande entreprise nationale		Membre du Parlement
	Société multinationale	1	Autorités locales
1	Petit exploitant	1	Gouvernement et institution nationale
1	Exploitant moyen		Communauté économique régionale
1	Grand exploitant		Nations Unies
1	Organisation non gouvernementale locale		Institution financière internationale
1	Organisation non gouvernementale internationale		Fondation privée / Partenariat / Alliance
	Peuple autochtone	1	Groupe de consommateurs
1	Science et université		Autre

2. PRINCIPES D'ENGAGEMENT

COMMENT AVEZ-VOUS ORGANISÉ LA CONCERTATION DE FAÇON À INTÉGRER, RENFORCER ET AMÉLIORER LES PRINCIPES ?

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume, a lancé la concertation le 11 février 2019 lors d'une réunion avec les représentants des différentes parties prenantes en vue de l'élaboration d'une stratégie sur les protéines végétales. Il a confié un premier chantier aux filières afin qu'elles identifient les actions qu'elles peuvent mener conjointement, sur la base de leurs plans de filière. Un second chantier a été confié à l'INRAE pour qu'en lien avec les instituts techniques un diagnostic de la dynamique de recherche actuelle soit établi. Les différents ministères concernés ont également été mobilisés pour identifier les leviers relevant des politiques publiques. La stratégie a été finalisée et validée par le Ministre Julien DeNormandie, qui a souhaité pour la compléter signer une charte d'engagement des acteurs des filières. Le 1er décembre 2020, le Ministre a réuni l'ensemble des acteurs de la vaste concertation menée sur les protéines végétales pour présenter la stratégie nationale protéine co-construite et la charte. Pour renforcer les principes, le processus s'est effectué sur un temps relativement long ce qui a permis d'approfondir les sujets et ce qui a permis à chacun de prendre le temps de s'écouter et de mieux se comprendre. En opérant des concertations à différents niveaux (national, régional), à la fois avec des réunions physiques et des consultations électroniques, il a été possible de toucher un très grand nombre d'acteurs et de garantir une grande inclusivité. La tenue de chantiers spécifiques (chercheurs, filières, ensemble des parties prenantes) permet de reconnaître la complexité des sujets, de se donner les moyens d'en saisir les facettes et de repérer les lacunes éventuelles. De même cela est en ligne avec le principe de « compléter le travail des autres » en permettant un dialogue entre des filières et acteurs complémentaires.

COMMENT AVEZ-VOUS FAIT EN SORTE QUE VOTRE CONCERTATION REFLÈTE DES ASPECTS SPÉCIFIQUES DES PRINCIPES ?

Ce travail conjoint a été mené pendant plusieurs mois en associant l'ensemble des parties prenantes concernées : experts, chercheurs, professionnels agricoles de l'ensemble des filières concernées, interprofessions, entreprises, associations de défense de l'environnement. Le principe d'inclusion était au cœur de ce processus. Plus de 350 acteurs divers – experts, chercheurs, professionnels, entreprises, associations de défense de l'environnement ont été associés à la concertation. Il y a eu une combinaison de concertations nationales et régionales, réunions et consultations électroniques. La participation des chercheurs, des acteurs des filières, et des ONG a permis de prendre en compte l'ensemble des enjeux, objectifs, intérêts et contraintes dans leur diversité et dans leur complexité, afin de définir des solutions appropriées. Il a fallu opérer des arbitrages qui ont pu être ainsi explicités.

AVEZ-VOUS DES CONSEILS À DONNER AUX AUTRES COORDONNATEURS DE CONCERTATIONS SUR L'ÉVALUATION DES PRINCIPES D'ENGAGEMENT ?

Importance de disposer de données et d'un diagnostic co-construit à partir d'expertise complémentaires (chercheurs, acteurs de terrain, utilisateurs/consommateurs/citoyens). Importance de se donner le temps pour une consultation approfondie, les sujets sont complexes et ne peuvent pas être traités de manière sérieuse, appropriée et complète sans un processus comprenant plusieurs étapes et consultations. Importance de veiller à la bonne représentativité des acteurs (inclusivité)

3. MÉTHODE

Les résultats d'une Concertation sont influencés par la méthode utilisée.

AVEZ-VOUS UTILISÉ LA MÉTHODE RECOMMANDÉE DANS LE MANUEL DE RÉFÉRENCE DES COORDONNATEURS ?

Oui



Non

La méthode utilisée a consisté en la mise en place d'un comité de pilotage (administration) et la réalisation de plusieurs consultations très ouvertes, après une phase de diagnostic (atouts/ faiblesses/ opportunités/ menaces) La stratégie a ainsi été élaborée sur la base d'une large consultation des parties prenantes, dont l'objectif était de construire une vision partagée de la situation ainsi que des défis et des opportunités. Il s'agissait aussi de créer les conditions d'un travail commun entre toutes les filières, végétales comme animales, entre les divers acteurs de la recherche, et de consulter l'ensemble des parties prenantes dont la société civile, y compris de manière décentralisée. Plusieurs phases ont été nécessaires : - 11 février 2019 : réunion plénière de lancement de la concertation et des trois chantiers : - Chantier « filières » (construction d'une vision partagée entre toutes les filières concernées) - Chantier « recherche » (états des lieux des défis en terme de recherche) - Concertations régionales (mobilisation des acteurs des territoires à partir d'ateliers régionaux et de contributions via des processus pré-existants) - 24 juin 2019 : 2de réunion plénière (présentation des conclusions des chantiers à l'ensemble des parties prenantes, et lancement de la concertation écrite sur la trame de stratégie) - Automne 2019 : synthèse des contributions, rédaction de la stratégie, échanges avec les acteurs, validation politique et arbitrage (notamment en terme de moyens financiers) - Décembre 2019 : lancement de la stratégie et premiers engagements pris (chartes) Au cours du processus, 350 acteurs et experts, représentant les filières professionnelles, les entreprises, les associations de défense de l'environnement, les instituts de recherche et les instituts techniques, ont été impliqués (aux niveau national et régional). 300 propositions ont été formulées par les parties prenantes sur la base du projet de trame de la stratégie. L'ensemble des ministères concernés a été impliqué dans le processus, piloté par le ministère de l'agriculture et l'alimentation. Toutes les voix ont été entendues. Des points de convergence et de divergence ont émergé (cf les autres rubriques renseignées). En parallèle de ces travaux, le comité de pilotage inter-ministeriel mis en place par le MAA a eu pour objectif de synthétiser les objectifs de la stratégie et d'identifier les leviers de politiques publiques pouvant être mobilisés pour les atteindre.

THÈMES ET RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

POINT D'INTÉRÊT MAJEUR

L'axe majeur de la concertation portait sur l'amélioration de la souveraineté alimentaire en protéines végétales à travers la définition d'une stratégie nationale visant à améliorer l'autonomie en protéines de la France.

La stratégie s'inscrit dans le cadre de l'ambition du Gouvernement en faveur de la transition agro-écologique à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation. Elle est complémentaire avec les autres politiques publiques, et en particulier :

- la stratégie nationale bas carbone et le Plan climat
- la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée
- la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse
- le Programme national nutrition santé et le Programme national pour l'alimentation
- la stratégie Ecophyto II+
- le plan semences et plants pour une agriculture durable
- le programme Ambition bio 2022
- le Programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
- la Stratégie nationale pour la biodiversité

Le développement des filières protéines était une forte attente exprimée par l'ensemble des parties prenantes lors des Etats généraux de l'alimentation, les EGA, qui se sont tenus en 2017 (cf descriptif des EGA en pièce jointe). La feuille de route des EGA prévoyait en effet le développement des filières protéines végétales.

Les constats de départ sous-jacents étaient les suivants :

- vulnérabilité liée à la forte dépendance au soja importé avec des risques liés de déforestation mais aussi aux engrais importés, à différentes échelles: UE, FR, territoires, exploitations
- un système protéique générateur d'externalités négatives environnementales : besoin d'agir sur la simplification des rotations et la déconnexion animal/végétal, lutte contre la déforestation liée au soja importé
- au plan nutritionnel, un trop faible niveau de consommation de légumineuses par rapport aux recommandations nutritionnelles
- des opportunités : marché en forte croissance, en particulier en alimentation humaine, opportunités pour faire émerger de nouvelles filières en légumineuses et opportunité pour faire monter en gamme les filières animales

Résultats (cf autres chapitres) : La concertation a permis l'élaboration d'une stratégie dont la première partie dresse le diagnostic et définit l'ambition, la seconde partie décline les axes et les actions de la stratégie. En complément une charte d'engagements a été signée entre l'état, la filière des huiles et protéines végétales et les filières d'élevage lors du lancement de la stratégie protéines végétales le 1er décembre 2020.

PISTES D'ACTION

- ✓ Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- ✓ Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
- ✓ Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- ✓ Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- ✓ Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

- ✓ Finance
- ✓ Innovation
- ✓ Droits de l'homme
- ✓ L'autonomisation des Femmes et des Jeunes
- ✓ Politique
- ✓ Données et preuves
- ✓ Gouvernance
- ✓ Compromis
- ✓ Environnement et climat

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Cette vaste concertation a permis de définir des objectifs, axes stratégiques et mesures partagées et a révélé un consensus autour de la nécessité de développer la production de protéines végétales en France.

Sur la base des résultats de la concertation, et des échanges avec les membres du copil, une trame de la stratégie a été élaborée reposant sur les principes suivants :

- la mise en parallèle de quatre défis (environnemental, souveraineté, économique, nutritionnel), tous assez largement partagés, ce qui permet d'aborder la question de manière systémique, et d'éviter une approche axée exclusivement sur un objectif d'autonomie ;
- des objectifs généraux de la stratégie reprenant en partie les objectifs issus du chantier filières, en particulier en matière des surfaces en légumineuses, mais complétés par des objectifs relatifs à la durabilité, et à l'alimentation humaine.
- une priorité horizontale accordée aux légumineuses (à graines et fourragères), approche largement partagée, en raison de leur capacité à répondre aux quatre défis simultanément et de la faiblesse actuelle de ces cultures orphelines ;
- une insistance sur l'aval des filières, sur le volet alimentation humaine et sur la dimension européenne de la stratégie ;
- un horizon à 10 ans, pour conduire la transition sur la durée ;
- une logique de co-construction mettant l'ensemble des acteurs en responsabilité, identifiant des pilotes clairs sur chacune des actions, les pouvoirs publics ne faisant qu'accompagner certaines d'entre elles.

Les objectifs globaux retenus et partagés par l'ensemble des parties prenantes sont :

- une amélioration de l'autonomie protéique de la France : La stratégie doit conduire à améliorer de 10 points l'autonomie en protéines pour l'alimentation animale (herbe et fourrages compris) et de 15 points l'autonomie en matières riches en protéines.
- le doublement des surfaces en légumineuses pour atteindre 2 Mha, soit 8 % de la SAU totale à horizon 2030. Toutes les légumineuses ont vocation à contribuer à cet élan : soja, protéagineux, légumes secs, luzerne déshydratée, mais aussi l'ensemble des légumineuses fourragères y compris en mélange.
- l'accompagnement de l'objectif du Programme National Nutrition Santé et de la Loi Egalim en matière de consommation de protéines végétales, notamment par une hausse de la production de légumes secs. Les régimes accordant une plus large part aux protéines végétales sont encouragés par les recommandations nutritionnelles du PNNS et par la Loi Egalim. La hausse de la consommation de légumineuses est particulièrement visée puisque 4 Français sur 5 n'en consomment jamais. Cet objectif doit en parallèle s'accompagner d'une hausse de la production de légumes secs afin de mieux couvrir les besoins de la consommation intérieure.
- le positionnement de la France comme référence internationale et territoire attractif dans le secteur des protéines végétales pour l'alimentation humaine

Ils se déclinent en plusieurs axes stratégiques :

- Engager une transition vers des systèmes de cultures diversifiées et riches en légumineuses
- Renforcer l'autonomie alimentaire des élevages et le recours aux protéines fourragères
- Encourager les synergies cultures-élevages à l'échelle des filières et des territoires
- Faire de la France un leader de la protéine végétale pour l'alimentation humaine
- Mobiliser les moyens de la recherche, de l'innovation et de la formation
- Promouvoir une stratégie à l'échelle européenne et développer les partenariats internationaux
- Se donner les moyens de suivre et évaluer la stratégie

La stratégie prévoit un ensemble de mesures concrètes visant à soutenir :

- la structuration des filières
- des actions de recherche développement innovation
- des investissements et achats de semences chez les agriculteurs/éleveurs
- l'innovation dans les entreprises en matière d'obtention variétale et de développement de nouvelles formes de protéines alternatives (insectes, microalgues) pour l'alimentation animale
- la promotion de la consommation de légumes secs (lentilles, pois chiche, etc.) dans l'alimentation en particulier des enfants, selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé. Par exemple il s'agira d'appuyer des «Projets alimentaires territoriaux» (PAT) et de développer une mesure «cantine scolaire» qui faciliteront l'intégration des légumineuses dans les repas et les circuits courts, ou encore la formation des cuisiniers de la restauration collective dans l'utilisation des légumineuses.

Certaines actions nécessitent de la recherche sur un calendrier plus long. Ainsi une «feuille de route de la recherche» sur les protéines végétales a été élaborée par les principaux acteurs de la recherche française publique et privée dans le cadre de la concertation. Elle identifie les principaux verrous à lever dans les prochaines années. Il s'agit en particulier de combler le déficit historique de recherche dont ont souffert les espèces légumineuses. Ce besoin de recherche/développement/innovation à moyen-long terme sera porté dans le cadre des stratégies d'accélération qui permettront de mobiliser certains crédits du 4e programme d'investissement d'avenir (PIA4) parmi les stratégies d'accélération (volet alimentation durable, piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) – crédits qui permettront de financer la recherche fondamentale sur les protéines végétales.

Lors de la réunion de lancement de la stratégie, une charte d'engagement a été signée entre l'état, la filière des huiles et protéines végétales et les filières d'élevages.

PISTES D'ACTION

- ✓ Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- ✓ Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
- ✓ Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- ✓ Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- ✓ Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

- ✓ Finance
- ✓ Innovation
- ✓ Droits de l'homme
- ✓ L'autonomisation des Femmes et des Jeunes
- ✓ Politique
- ✓ Données et preuves
- ✓ Gouvernance
- ✓ Compromis
- ✓ Environnement et climat

RÉSULTATS POUR CHAQUE THÈME DE DISCUSSION

PISTES D'ACTION

- Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
- Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

- Finance
- Innovation
- Droits de l'homme
- L'autonomisation des Femmes et des Jeunes
- Politique
- Données et preuves
- Gouvernance
- Compromis
- Environnement et climat

POINTS DE DIVERGENCE

Les principaux sujets qui ont fait l'objet de divergence portent sur les questions suivantes :

- les biocarburants, et leur place dans la réponse au défi des protéines : prudence de certaines parties vis-à-vis des effets potentiels sur la sécurité alimentaire, risque de substitution avec effet d'accaparement de terre/déforestation importée versus opportunités économiques, diversification des débouchés, intérêt en terme d'alternatives énergétiques soulignées par d'autres parties
- degré d'autonomie à atteindre : risque de ne plus pouvoir satisfaire les besoins en alimentation animale évoqués par certaines parties, versus risque de déforestation souligné par d'autres parties
- divergences sur les actions à prendre ou pas, et leur degré, en terme de consommation de viande
- échelon pour raisonner l'autonomie (échelle exploitation, nationale, européenne)
- les produits « ultratransformés », et la place de ceux à base de légumineuses dans les recommandations nutritionnelles (l'ANSES rappelant qu'elle ne disposait pas à ce jour des éléments suffisants pour se positionner dans ce débat)
- le périmètre de la stratégie en termes de sources de protéines : si la priorité sur les légumineuses est largement consensuelle, concernant les autres sources plusieurs questions ont été soulevées dans les contributions sur la pertinence de prendre en compte certaines matières premières (colza, blé, insectes et autres « protéines du futur » comme les algues, microorganismes, protéines animales transformées (PAT) et opportunité de leur réintroduction dans les élevages monogastriques...)

PISTES D'ACTION

- ✓ Piste d'action 1 : Garantir l'accès de tous à une alimentation sûre et nutritive
- ✓ Piste d'action 2 : Passage à des modes de consommation durables
- ✓ Piste d'action 3 : Stimuler la production respectueuse de la nature
- ✓ Piste d'action 4 : Promouvoir des moyens de subsistance équitables
- ✓ Piste d'action 5 : Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress

MOTS-CLÉS

- ✓ Finance
- ✓ Innovation
- ✓ Droits de l'homme
- ✓ L'autonomisation des Femmes et des Jeunes
- ✓ Politique
- ✓ Données et preuves
- ✓ Gouvernance
- ✓ Compromis
- ✓ Environnement et climat

PIÈCES JOINTES ET LIENS UTILES

PIÈCES JOINTES

- **Les Etats généraux de l'alimentation (Egalim) en France, un exemple de dialogue national de grande ampleur pour la transition vers des systèmes alimentaires durables**
https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/07/EGA_FR.pdf
- **The National Food Conference (Egalim) in France An example of a broad-based national dialogue for the transition to sustainable food systems**
https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2021/07/EGA_ANG.pdf